

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150219-2015_B082-DE
Date de télétransmission : 23/02/2015
Date de réception préfecture : 23/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B082

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ligne B de la Communauté du Pays d'Aix (n°14M065 et 14M066)

Le 19 février 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 février 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENCE Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à DAGORNE Robert – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à ALBERT Guy – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_04

BUREAU DU 19 FEVRIER 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Alexandre GALLESE

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs à des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ligne B de la Communauté du Pays d'Aix (n°14M065 et 14M066)
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix a fait du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Pays d'Aix l'une des composantes essentielles de la stratégie communautaire d'amélioration des conditions de déplacements sur son territoire.

Sur la base du tracé adopté par décision du Conseil communautaire du 14 octobre 2014, le projet de ligne B du BHNS a pour but d'assurer une liaison efficace au sein de l'agglomération Aixoise entre le Nord Ouest de la ville et le parc relais Krypton, via le centre-ville.

Afin de garantir les bonnes conditions techniques et juridiques de conception, de réalisation et de mise en service du projet de BHNS Ligne B, la CPA souhaite s'adjoindre les services d'une équipe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage spécialisée par le biais d'un marché.

Exposé des motifs :

Objet des marchés :

Les marchés présentés ont pour objet l'exécution de prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) à effectuer dans le cadre de la conception et de la réalisation de la partie Ouest du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Ligne B de la Communauté du Pays d'Aix.

Le périmètre de cette assistance à maîtrise d'ouvrage porte sur l'ensemble des plans de management, organisationnel, administratif, juridique et réglementaire, financier, technique, qualitatif et de communication/concertation.

Économie des marchés :

En application de l'article 10 du Code des marchés publics, la consultation comportait l'allotissement suivant :

Lot n°1 : AMO sur les aspects techniques et de gestion de projet (marché n° 14M065)

Lot n°2 : AMO sur les aspects juridiques, administratifs et procédures réglementaires (marché n°14M066)

Pour chacun des marchés relatifs à ces deux lots, il est prévu une durée d'exécution de 24 mois pour la phase de conception et de 52 mois pour la phase de réalisation de la ligne B.

Les marchés sont tous deux passés à prix global et forfaitaire et à prix unitaires. Le prix global et forfaitaire correspond à la totalité des prestations concernées par le marché, à l'exception de certaines réunions qui seront réglées à prix unitaires, sur bon de commande dans la limite des seuils annuels suivants :

Lot n°1 : Minimum 25 000 Euros H.T. / Maximum 75 000 Euros H.T.

Lot n°2 : Minimum 15 000 Euros H.T. / Maximim 45 000 Euros H.T.

Pour chaque marché, les prix sont fermes la première année puis révisibles annuellement à la date anniversaire de la notification du marché.

Estimation des marchés :

Pour chaque marché, l'estimation était la suivante :

	Estimation de la part des prestations à prix global et forfaitaire	Estimation de la part des prestations à prix unitaires sur la durée du marché	Estimation du prix total sur la durée du marché
Lot n°1	800 000 € HT	50 000 € HT	850 000 € HT
Lot n°2	300 000 € HT	30 000 € HT	330 000 € HT

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offre ouvert, définie aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics, qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

- JOUE
- BOAMP
- LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS
- LA PROVENCE
- TPBM

et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

Prix des prestations : 60 %

Valeur Technique : 40 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 février 2015 a décidé d'attribuer :
le marché n° 14M065 à la société EGIS CONSEIL pour un montant global et forfaitaire de 61 800 €TTC et pour un montant estimatif non contractuel de 91 800 €TTC ;
le marché n° 14M066 au groupement EGIS CONSEIL/ADAMAS pour un montant global et forfaitaire de 162 840 €TTC et pour un montant estimatif non contractuel de 50 400 €TTC ;

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33 ,57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que

toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 13 février 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marché susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M065 relatif à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du projet de BHNS de la CPA ligne B sur les aspects techniques et de gestion de projet attribué à la société EGIS CONSEIL pour un montant global et forfaitaire de 61 800 €TTC et pour un montant estimatif non contractuel de 91 800 €TTC ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M066 relatif à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du projet de BHNS de la CPA ligne B sur les aspects juridiques, administratifs et de procédures réglementaires, attribué au groupement EGIS CONSEIL/ADAMAS pour un montant global et forfaitaire de 162 840 €TTC et pour un montant estimatif non contractuel de 50 400 €TTC ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la fonction 2031 du budget annexe Transports Publics Urbains de la CPA qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ligne B de la Communauté du Pays d'Aix (n°14M065 et 14M066)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir débattu, le Bureau communautaire décide d'approuver les dispositions suivantes à l'unanimité, et les transforme en délibération :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M066 relatif à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du projet de BHNS de la CPA ligne B sur les aspects juridiques, administratifs et de procédures réglementaires, attribué au groupement EGIS CONSEIL/ADAMAS pour un montant global et forfaitaire de 162 840 €TTC et pour un montant estimatif non contractuel de 50 400 €TTC ;
- **NE PAS AUTORISER** la signature du marché n°14M065 relatif à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du projet de BHNS de la CPA ligne B sur les aspects techniques et de gestion de projet ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émanent de la fonction 2031 du budget annexe Transports Publics Urbains de la CPA qui dispose des crédits suffisants.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 FEV. 2015